
La sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de la gestion des âges ^[1]

2007, réalisée par Interface, 181 pages.

Au travers de cette étude-action, qui actualise le CEP de 1997 (cf. ci-dessous), il s'agissait d'identifier des leviers permettant d'agir en faveur des professionnels particulièrement fragilisés dans leur emploi.

Après une partie diagnostic, ce rapport repère des publics prioritaires et propose des axes d'intervention :

- Améliorer la connaissance du marché du travail et renforcer le lien emploi/formation
- Optimiser les pratiques d'emploi
- Adapter et développer les compétences des salariés et concourir à la construction des parcours professionnels
- Développer une politique de prévention pour préserver la santé et la sécurité au travail

Sur la base de cette étude, un plan d'action partenariale a été établi, formalisé dans un accord cadre national ADEC (accord d'Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences).

Cet accord national ADEC a mobilisé les Ministères chargés de la Culture, de l'Emploi et du Travail, la CPNEF-SV, l'Afdas, l'Anact, le CMB et le Groupe Audiens. Il a été conduit de 2009 à 2012, au plan national et régional, et a donné des résultats très concrets (cf. [bilan](#) ^[2]).

Télécharger l'appui technique de cadrage ^[3]

URL source:

<https://www.cpnefsv.org/etudes-colloques/etudes-rapports/securisation-parcours-professionnels-lamelioration-gestion-ages>

Liens

- [1] <https://www.cpnefsv.org/etudes-colloques/etudes-rapports/securisation-parcours-professionnels-lamelioration-gestion-ages>
- [2] <http://cpnefsv.org/cpnef-sv-observatoire/bilans-dactivite>
- [3] <http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/E-Etude-et-rapport/E1-Pdf3-atc-rapport-final.pdf>